

# **Financement des fédérations sportives québécoises**

## **Pour un avenir durable du sport fédéré au Québec**

**Recommandations présentées à  
la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,  
M<sup>me</sup> Line Beauchamp,**

**par le**

**Groupe de travail sur le  
financement des fédérations sportives québécoises**

Danielle St-Amand, Jean-Marc Chouinard, Isabelle Cloutier, Marie-France Delage,  
Tina Poitras, Pierre Dubé, Gérald Janneteau, Sylvain Lalonde, Andrew T. Molson, Alain Roy,  
Denis Servais, Pierre Tremblay

Le 20 décembre 2011

Madame Line Beauchamp  
Vice-première ministre  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Madame la Ministre,

Depuis juin dernier, à votre demande, nous avons examiné le dossier du financement des fédérations sportives québécoises, des organisations animées par des personnes passionnées et fermement engagées. Le fruit de leur travail, souvent accompli dans l'ombre, touche près de 900 000 citoyennes et citoyens qui y sont affiliés. Or, la majorité des fédérations éprouvent d'énormes difficultés financières, ce qui compromet sérieusement leur appui au dynamisme de leurs ressources humaines bénévoles et rémunérées, la promotion de la pratique sportive et le développement de l'élite. Le Québec est ainsi privé de nombreuses et importantes retombées, et la situation pourrait empirer. L'enjeu est de taille : il en va de l'avenir du sport fédéré au Québec.

Vous trouverez dans le présent rapport nos recommandations quant aux mesures que le gouvernement du Québec pourrait mettre en œuvre pour permettre aux fédérations unisports de mieux desservir la population. Nous avons tenu compte du contexte social et économique avec lequel l'État doit composer. Nous proposons des mesures qui seraient doublement bénéfiques, car elles faciliteraient l'obtention d'un financement du secteur privé et elles augmenteraient, aussi bien à court qu'à long terme, leurs ressources financières par un effet de levier aux investissements du Ministère. En somme, il s'agirait de redynamiser le système sportif québécois grâce à une action soutenue par le gouvernement.

L'application de ces mesures permettrait de rehausser le volume, la qualité et les retombées sportives, sociales et économiques du travail réalisé par les milliers de Québécoises et de Québécois de toutes les régions du Québec engagés dans le système sportif fédéré. Parmi ces retombées collectives figurent le développement d'une culture sportive, une pratique sportive mieux encadrée et plus sécuritaire, une population physiquement plus active, de même que la valorisation de notre expertise. À ces retombées collectives s'ajouteraient les nombreux effets salutaires individuels d'une pratique sportive bien encadrée et sécuritaire sur la condition physique, la santé physique et mentale, les compétences sociales, les habiletés cognitives et la réussite scolaire.

Souhaitant que nos recommandations soient à la hauteur de vos attentes, nous demeurons disponibles pour apporter toute précision qui pourrait s'avérer utile et pour poursuivre la réflexion, si cela vous paraissait opportun.

Nous vous prions d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

*Le Groupe de travail sur le financement des fédérations sportives québécoises*

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES QUÉBÉCOISES

### MANDAT

« Proposer des formules novatrices de financement auxquelles participerait le secteur privé, et qui permettraient aux fédérations sportives québécoises, particulièrement celles dont les ressources sont limitées, de mieux développer les sports qu'elles régissent et de mieux desservir la population. »

Voilà un grand défi que tous les membres du Groupe de travail ont relevé en tenant compte du contexte avec lequel l'État doit composer, particulièrement sur le plan économique.

### MEMBRES

M<sup>me</sup> Danielle St-Amand  
Députée de Trois-Rivières; whip adjointe du gouvernement; coprésidente du Groupe de travail

M. Jean-Marc Chouinard  
Olympien; vice-président à la Philanthropie de la Fondation Lucie et André Chagnon; coprésident du Groupe de travail

M<sup>me</sup> Isabelle Cloutier  
Directrice de Plongeon Québec

M<sup>me</sup> Marie-France Delage  
Directrice du Service des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Sherbrooke; présidente de l'Association québécoise du loisir municipal

M<sup>me</sup> Tina Poitras  
Olympienne; *coach* d'affaires; conférencière; présidente fondatrice de Namasté Leadership

M. Pierre Dubé  
Directeur général de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec

M. Gérald Janneteau  
Ex-président fondateur du Réseau des sports (RDS); vice-président du conseil d'administration du Centre national multisport - Montréal

M. Sylvain Lalonde  
Directeur général de Hockey Québec

M. Andrew T. Molson  
Président du conseil d'administration de Molson Coors Brewing Company

M. Alain Roy  
Directeur général du Réseau du sport étudiant du Québec

M. Denis Servais  
Président de **SPORTSQUÉBEC**

M. Pierre Tremblay  
Président de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie; président du Regroupement des unités régionales de loisir et de sport

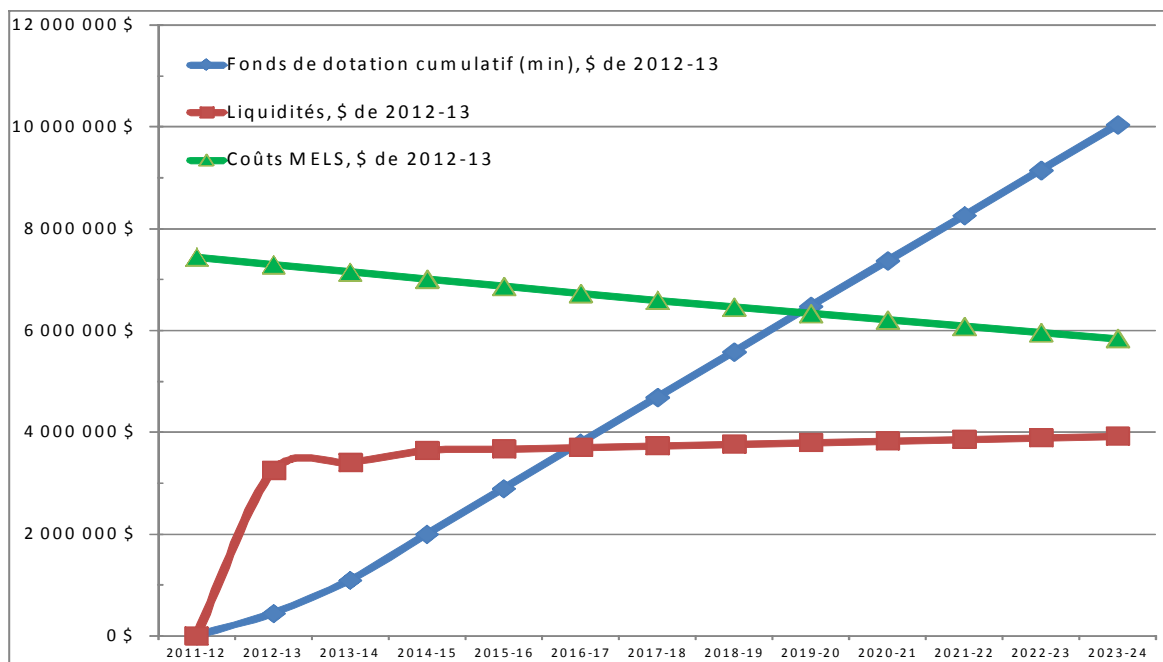
## SOMMAIRE

FINANCEMENT DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES QUÉBÉCOISES  
POUR UN AVENIR DURABLE DU SPORT FÉDÉRÉ AU QUÉBEC

Recommandations présentées à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,  
M<sup>me</sup> Line Beauchamp,  
par le Groupe de travail sur le financement des fédérations sportives québécoises  
Décembre 2011

Danielle St-Amand, Jean-Marc Chouinard, Isabelle Cloutier, Marie-France Delage, Tina Poitras, Pierre Dubé, Gérald Janneteau, Sylvain Lalonde, Andrew T. Molson, Alain Roy, Denis Servais, Pierre Tremblay

Comment et où trouver, à court et moyen terme, de nouvelles sources de financement pour les fédérations sportives? Le Groupe de travail propose de **créer un programme d'appariement du financement privé des fédérations unisports, semblable à *Mécénat Placements Culture***. Cette formule éprouvée dans le domaine de la culture, qui consolide le financement à long terme des organisations, peut être modulée dans le but de répondre rapidement aux obligations pressantes et d'avantager les fédérations qui en ont le plus besoin. Elle repose sur une participation volontaire de la population et des entreprises, où des fonds de dotation seraient créés en parallèle pour chacune des fédérations, solidifiant ainsi leur situation financière à moyen et à long terme, et donnant un effet de levier à l'investissement de l'État qui vient compléter les efforts du milieu. Les projections financières illustrées dans la figure qui suit indiquent qu'avec un investissement gouvernemental de 3 000 000 \$ par année (montant minimal proposé), cette formule permettrait aux fédérations d'avoir accès à des liquidités qui continueraient à augmenter pour s'élever à environ 4 000 000 \$ (en dollars de 2012-2013, relatifs au coût de la vie) en une dizaine d'années. Les fonds de dotation augmenteraient sans cesse, atteindraient environ 10 000 000 \$ en 2023-2024 et, dès lors, viendraient renforcer la situation financière des fédérations.



En somme, une telle mesure redynamiserait le système sportif québécois grâce à une démarche proactive auprès du secteur privé soutenue par le gouvernement. Une solution relativement simple et peu coûteuse qui permettrait aux fédérations de continuer à développer leurs sports et de répondre efficacement aux besoins de l'élite sportive et de la population en général.

## INTRODUCTION

Le mandat confié par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M<sup>me</sup> Line Beauchamp, concerne les 66 fédérations reconnues par le MELS, lesquelles régissent environ 90 disciplines sportives; elles sont souvent appelées « fédérations unisports », même si quelques-unes régissent plus d'un sport. Le mandat exclut donc les fédérations multisports comme **SPORTSQUÉBEC**, le Réseau du sport étudiant du Québec et Égale action. Par ailleurs, il porte sur le financement du *fonctionnement* des fédérations, et non sur le financement d'événements sportifs et du développement de l'excellence sportive pour lesquels le MELS a des programmes de soutien particuliers.

### 1

## LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES QUÉBÉCOISES

Une fédération sportive est une organisation privée à but non lucratif qui régit un ou quelques sports. Elle :

- est affiliée à la fédération canadienne qui régit sa ou ses disciplines<sup>1</sup>;
- est dirigée par un conseil d'administration constitué de personnes qui ne reçoivent pas de revenus des activités de la fédération;
- a des politiques garantissant que son contrôle démocratique est assuré par ses membres;
- est tenue par la loi d'adopter un règlement de sécurité approuvé par le MELS.

Une fédération régit sa ou ses disciplines sportives en :

- mettant en œuvre :
  - un plan stratégique de développement de sa ou de ses disciplines,
  - un plan de développement de l'excellence;
- collaborant à l'élaboration et à la gestion de réseaux de compétition;
- encadrant les équipes du Québec en vue de compétitions canadiennes et internationales;
- offrant des activités de formation et de perfectionnement au personnel d'encadrement sportif;
- représentant la structure québécoise de son ou de ses sports auprès de la fédération canadienne concernée.

<sup>1</sup> Les fédérations canadiennes sont elles-mêmes affiliées à la fédération internationale, généralement reconnue par le Comité international olympique ou le Comité international paralympique.

## 2 FINANCEMENT ACTUEL

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT ET AUTOFINANCEMENT

Chaque fédération reconnue par le MELS est admissible à son *Programme de soutien aux événements sportifs* (budget annuel de 509 150 \$) et à son *Programme de soutien au développement de l'excellence sportive* (budget annuel de 8 247 810 \$).

Toutefois, seul le *Programme de soutien des fédérations sportives québécoises* (PSFSQ; budget annuel de 4 292 500 \$<sup>2</sup>) s'applique au fonctionnement. Ce programme vise principalement à soutenir la fédération dans son rôle de maître d'œuvre du développement de son ou de ses sports, afin notamment que le plus grand nombre de personnes puissent le pratiquer ou les pratiquer (volets initiation, récréation, compétition ou excellence).

Le montant de la subvention annuelle attribuée par le MELS dans le cadre du PSFSQ est déterminé selon six indicateurs de volume d'activité :

- présence en région;
- soutien au développement de l'excellence;
- formation des entraîneurs;
- formation des cadres;
- régie de compétitions;
- communications.

Les fédérations qui atteignent le seuil minimal fixé par le Ministère reçoivent un montant proportionnel à leur volume d'activité (41 464 \$ à 221 843 \$ en 2011-2012). Les autres reçoivent un montant forfaitaire de 5 000 \$ ou 25 000 \$, alors que celui accordé aux fédérations qui régissent un ou des sports pour personnes handicapées s'élève à 50 000 \$.

Les derniers états financiers révèlent que les subventions provenant du PSFSQ représentent en moyenne 16 % des revenus des fédérations (Annexe I). Précisons que seules les fédérations dont le pourcentage d'autofinancement est d'au moins 40 % sont admissibles au PSFSQ. Enfin, les montants accordés n'ont pratiquement pas augmenté au cours des dernières années (Annexe II) et sont nettement insuffisants, comme on le verra plus loin.

En ce qui a trait à l'autofinancement, il importe de préciser que l'augmentation des frais d'adhésion des participantes et des participants, des clubs, des associations régionales et des ligues n'améliorerait pas de manière significative la situation financière des fédérations comptant un nombre peu élevé de membres (une fédération sur quatre a moins de 2 000 membres). De plus, une telle mesure pourrait réduire l'accessibilité à la pratique fédérée avec tous les problèmes que cela peut présenter, particulièrement sur les plans de la qualité de l'encadrement et de la sécurité<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Ce montant ne comprend pas les 500 000 \$ réservés aux activités de développement de l'excellence qui, exceptionnellement, ont été transférés du PSDE au PSFSQ, en 2011-2012.

<sup>3</sup> Les sportives et les sportifs non fédérés ne sont pas assujettis aux règlements de sécurité des fédérations sportives.

## COMMANDITE ET MÉCÉNAT

En général, les fédérations n'ont pas encore de solides programmes de collecte de fonds auprès du secteur privé, surtout parce que la gestion des activités régulières grève leurs maigres ressources, mais aussi parce qu'elles n'y ont pas été incitées. Par ailleurs, au Québec, le mécénat privé déclaré accuse présentement un retard par rapport aux autres régions du Canada (encadré).

### La philanthropie au Québec

Selon Statistique Canada, en 2007, 84 % de la population québécoise âgée de 15 ans et plus (soit environ 5 344 000 personnes) a versé un montant total de 1,2 milliard de dollars en dons à divers organismes (les organisations sportives y sont nettement sous-représentées). Avec un don moyen de 219 \$ (une augmentation par rapport à 176 \$ en 2004)<sup>4</sup>, le Québec occupe le dernier rang des provinces et territoires canadiens (moyenne canadienne : 400 \$ en 2007 et 437 \$ en 2004), et, pour les mêmes années, il est loin derrière la première province, l'Alberta (500 \$ et 596 \$).

L'examen des pourcentages de la valeur totale des dons annuels selon les catégories d'organismes (en 2007) révèle que la catégorie *Sports et loisirs* (qui comprend toutes les organisations sportives et pas uniquement les fédérations provinciales, territoriales et canadiennes) vient au 8<sup>e</sup> rang (2 %) derrière les catégories *Religion* (46 %), *Santé* (15 %), *Services sociaux* (9 %), *Organismes internationaux* (6 %), *Hôpitaux* (6 %), *Subventions, collecte de fonds et promotion du bénévolat* (5 %), et tout juste devant *Environnement* (2 %) et *Droit, défense des intérêts et politique* (1 %). Par ailleurs, le taux de donateurs dans la population canadienne a diminué entre 2004 et 2007 dans la catégorie *Sports et loisirs*, passant de 18 % à 14 %.

Si l'on se fie à leurs états financiers les plus récents, seulement 12 des 66 fédérations reconnues par le MELS (soit 18 %) auraient reçu un ou des dons. Les montants varient de 50 \$ à 329 130 \$, pour un total de 732 108 \$ (une moyenne de 11 102 \$ par fédération).

Par ailleurs, en 2010-2011, seulement 20 fédérations ont transigé avec le Fonds **SPORTSQUÉBEC** afin que des mécènes reçoivent un crédit d'impôt. Mais, attention! Ces dons qui totalisaient environ 1 700 000 \$ sont destinés à des athlètes, des ligues, des associations, des comités organisateurs d'événements sportifs, etc., et non au fonctionnement des fédérations.

Les fédérations unisports pourraient certainement recueillir davantage de dons si elles y étaient incitées par des mesures appropriées, et si elles parvenaient à bâtir de bons programmes de collecte de fonds.

<sup>4</sup> [www.benevolat.gouv.qc.ca/action\\_benevole/Statistiques/](http://www.benevolat.gouv.qc.ca/action_benevole/Statistiques/)



### 3

## DES RESSOURCES FINANCIERES SUFFISANTES POUR REALISER LES MANDATS

Il faudrait que les fédérations puissent avoir rapidement accès à des revenus additionnels importants et croissants. Voici quelles sont les trois principales raisons qui justifient cette assertion. Viendront ensuite les modes de financement potentiels et, enfin, les mesures recommandées.

#### PREMIERE RAISON

En dollars relatifs au coût de la vie, le soutien accordé dans le cadre du *Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises* a considérablement diminué au cours des dernières décennies, soit une baisse de 41,2 % entre 1987-1988 et 2011-2012 (Annexe II). Cette diminution atteint 70 % si l'on compare les sommes allouées en 1977-1978 et en 2011-2012. Si l'on voulait que les sommes versées en 2011-2012 aient la même valeur (relative au coût de la vie) que celles attribuées au lendemain des Jeux olympiques de Montréal, il faudrait investir **14 400 000 \$**, soit 3,35 fois plus que le montant actuel de 4 292 500 \$.

#### DEUXIÈME RAISON

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec n'a pas ajusté son aide financière au fonctionnement des fédérations unisports. Il a pourtant intensifié ses investissements dans la promotion des activités physiques et sportives de diverses manières :

- création de Québec en Forme (environ 24 000 000 \$ par année);
- création du programme de bourses *Équipe Québec* (environ 6 000 000 \$ par année);
- attribution de ressources financières additionnelles au *Programme de soutien au développement de l'excellence sportive* (environ 2 800 000 \$ supplémentaires par année depuis 2001-2002);
- adoption d'une mesure de crédit d'impôt remboursable pour athlètes de haut niveau (environ 5 000 000 \$ par année);
- adoption de nouvelles orientations en matière d'accueil d'événements sportifs internationaux (environ 4 000 000 \$ par année) et d'installations sportives (environ 48 000 000 \$ par année), avec la création du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;
- mise sur pied du Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec (environ 2 900 000 \$);
- augmentation fulgurante du nombre de programmes Sport-études reconnus;
- publication d'une série d'avis retentissants du Comité scientifique de Kino-Québec, dont *L'activité physique, le sport et les jeunes – Savoir et agir* (2011), où les

fédérations unisports sont invitées à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de la population;

- annonce de la création de l'Institut national du sport du Québec au Parc olympique de Montréal (environ 24 000 000 \$);
- création du programme de promotion de la persévérance scolaire *La culture du sport à l'école secondaire publique* (environ 13 000 000 \$ sur trois ans pour le soutien aux équipes sportives).

Plusieurs centaines de millions de dollars se sont ainsi ajoutés aux investissements de l'État dans pratiquement toutes les grandes composantes du système sportif, à l'exception des fédérations sportives.

Et c'est là où le bât blesse, car la charge de travail du personnel des fédérations, organisations centrales de tous les systèmes sportifs, s'est accentuée considérablement avec l'intensification des programmes sportifs de l'État. Par exemple, plusieurs fédérations ne peuvent répondre de façon adéquate à la demande découlant du nouveau programme du MELS *La culture du sport à l'école secondaire publique*. Leurs ressources sont en effet insuffisantes pour former les entraîneurs, les entraîneuses et les bénévoles qui seront requis pour animer les activités sportives supplémentaires des écoles qui profiteront de ce nouveau programme.

Par ailleurs, plusieurs fédérations n'ont pas les ressources humaines, financières et matérielles pour promouvoir le ou les sports qu'elles régissent à la suite de grands événements ou du succès d'athlètes québécois sur la scène internationale (ex. : ski acrobatique après les Jeux olympiques de Vancouver 2010; plongeon après les succès de Alexandre Despatie et Émilie Heymans). Il n'est donc pas étonnant qu'elles ne puissent jouer un rôle déterminant dans la promotion de l'activité physique en général, comme l'a recommandé le Comité scientifique de Kino-Québec.

---

### TROISIÈME RAISON

Les revenus de la majorité des fédérations paraissent fort limités quand on pense aux attentes dont elles sont l'objet de la part de l'État et de la population. L'Annexe III donne un aperçu des principales difficultés vécues par les fédérations et qui découlent de leur manque de ressources financières. À ces difficultés s'ajoute, pour pratiquement toutes les fédérations, l'impossibilité financière de créer des outils de promotion exploitant les nouvelles technologies : réseaux sociaux, didacticiels, intranets, extranets, inscription en ligne, bulletins électroniques, etc.

En outre, plusieurs fédérations éprouvent des difficultés majeures, bien qu'elles régissent des sports ayant une résonance particulière pour diverses raisons : histoire, tradition, culture, pratique populaire, croissance récente de popularité, nordicité, olympisme, etc. Il s'agit notamment des sports suivants : karaté, rugby, lutte, surf des neiges, aviron, biathlon, escrime, water-polo, cheerleading, canoë-kayak de vitesse, tir, ringuette, athlétisme, basket-ball, triathlon, boxe, haltérophilie, tae-kwon-do.

## Estimation des ressources financières manquantes pour les activités d'initiation, de formation et de compétition

Actuellement, les fédérations n'ont pas les ressources nécessaires pour mener des activités d'initiation, de formation et de compétition dans toutes les régions du Québec. C'est ce qui ressort de l'analyse des données recueillies et validées par la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du MELS, dans le cadre de son PSFSQ. Comme l'indique l'Annexe IV, on estime qu'il faudrait consentir environ **3 263 000 \$** additionnels pour que les 66 fédérations sportives offrent des activités d'initiation, de formation et de compétition dans chacune des 19 régions sportives du Québec<sup>5</sup>.

On peut certes penser que ce ne sont pas nécessairement toutes les fédérations qui devraient mettre en place de telles activités dans toutes les régions. Mais, en réalité, le véritable besoin est certainement plus important car, pour plusieurs sports, il serait souhaitable d'offrir plus d'une activité d'initiation, de formation et de compétition dans certaines régions actuellement non desservies, et d'intensifier l'offre de services dans des régions déjà desservies.

## Estimation des ressources financières manquantes pour les ressources humaines

L'évaluation du PSFSQ menée récemment par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du MELS révèle que la majorité des fédérations manquent de ressources humaines, que ce soit à la direction générale, à la coordination administrative ou technique, ou encore pour le travail de bureau. On peut estimer les besoins sur la base d'un salaire annuel moyen de 45 000 \$, soit 50 000 \$ avec les avantages sociaux, le tout multiplié par 66 fédérations, soit **3 300 000 \$**. Cette évaluation est conservatrice, car plusieurs fédérations auraient besoin de plus d'une personne.

## Estimation des ressources financières manquantes pour le développement technologique et la diffusion de l'information

Les besoins diffèrent selon les fédérations : bases de données, sites web, technologie propre à chaque sport et à chaque type de compétition, etc. Quand on parle diffusion, on parle communiqués de presse, bulletins électroniques, réseaux sociaux, manuels et guides. Tout cela demande un investissement en moyens technologiques. On peut estimer les besoins sur la base d'un montant de 20 000 \$ multiplié par 66 fédérations, soit **1 320 000 \$**.

---

<sup>5</sup> L'estimation des besoins a été faite sur la base de coûts qui diffèrent selon qu'il s'agit d'une région du Grand Montréal métropolitain (GMM) ou d'ailleurs. Activités d'initiation : 500 \$ pour le GMM, et 1000 \$ pour les autres régions, soit des montants très conservateurs qui incluent honoraires, matériel éducatif, location d'installations et d'équipements, frais de déplacement, etc. Activités de compétition : 1 000 \$ pour les régions du GMM, et 2 000 \$ pour les autres; ces montants incluent honoraires, installations, équipements, frais de déplacement, etc. Pour les activités de formation, l'estimation a été faite en tenant pour acquis qu'une activité de formation pour entraîneurs, entraîneuses, officielles, officiels, bénévoles, administratrices, administrateurs serait de mise pour chaque sport dans chaque région. Les coûts (honoraires, frais de manuels, location d'installations, évaluations, frais de déplacement, etc.) sont estimés à 1 000 \$ pour la formation d'entraîneurs et d'entraîneuses dans le GMM, et à 2 000 \$ dans les autres régions; pour les deux autres types de formation, ils sont de 500 \$ dans le GMM, et de 1 000 \$ ailleurs au Québec.

## RESSOURCES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES REQUISES POUR PERMETTRE AUX FÉDÉRATIONS UNISPORTS DE SATISFAIRE LES ATTENTES DU MELS ET DE LA POPULATION

<b>Ressources financières manquantes</b>	<b>Besoins estimés à :</b>
Activités d'initiation, de formation et de compétition	3 263 000 \$
Ressources humaines	3 300 000 \$
Développement technologique et diffusion de l'information	1 320 000 \$
<b>Total</b>	<b>7 883 000 \$</b>

En somme, que les besoins estimés soient basés sur :

1. la réduction des investissements du MELS due à l'inflation des dernières décennies;
2. le déséquilibre entre les investissements de l'État dans les fédérations et ceux accordés aux autres composantes du système sportif;
3. ou sur l'impossibilité de répondre aux attentes de l'État et de la population;

il faudrait que les fédérations puissent avoir accès à des revenus additionnels substantiels et croissants.

Le besoin est pressant. En effet, la situation financière de plusieurs fédérations sportives est à ce point précaire qu'il faut rapidement prendre des mesures vigoureuses pour la rétablir, sans quoi leur capacité à promouvoir la pratique sportive et à développer l'élite passera sous un seuil critique.

Il est donc impératif d'appliquer des mesures pour améliorer la situation des fédérations à court terme, tout en confortant leurs revenus à long terme.

En dépit de la situation économique et de l'état des finances publiques, le gouvernement du Québec doit aider les fédérations à obtenir du financement auprès du secteur privé. Les deniers publics seraient très bien investis vu le nombre important de citoyennes et de citoyens desservis par ces organisations. Rappelons qu'environ une personne sur dix est membre d'une fédération sportive, sans compter les nombreuses personnes non affiliées qui bénéficient indirectement du travail des fédérations, c'est-à-dire :

- la diffusion de l'information,
- la promotion de la sécurité (y compris pour les spectateurs),
- le soutien technique et professionnel pour la construction d'installations et l'organisation d'événements,
- le rayonnement de l'élite, etc.

Il serait facile de s'assurer que les sommes consenties sont utilisées à bon escient, compte tenu des formules de reddition de comptes déjà en place.

Dans un autre ordre d'idées, soulignons que si l'État devait remplir la mission des fédérations sportives, il en coûterait énormément plus cher. De plus, c'est dans ces organisations à but non lucratif que se trouve l'expertise.

## 4

## MODES POTENTIELS DE FINANCEMENT

Le Groupe de travail s'est demandé quelles étaient les meilleures mesures que le gouvernement du Québec pourrait prendre pour rétablir ou améliorer, à court, moyen et long terme, la capacité des fédérations sportives à développer le sport et à desservir la population.

L'idée d'une majoration permanente des sommes allouées par le MELS dans le cadre de son PSFSQ n'est pas une avenue à privilégier parce qu'elle ne serait ni novatrice, ni de nature à mobiliser le secteur privé, et aussi parce qu'elle ne susciterait pas une attitude proactive au sein des fédérations. Elle ne serait donc pas cohérente avec le mandat que la ministre a confié au Groupe de travail qui a plutôt cherché une approche équilibrée public-privé, où le financement additionnel provenant des entreprises et des particuliers s'appuie sur un levier gouvernemental.

Le Groupe de travail s'est donc penché sur onze autres avenues possibles de financement dont il a analysé les avantages et les inconvénients en fonction des besoins et du contexte social et économique actuels :

1. Programme d'appariement du financement privé des fédérations unisports, semblable à *Mécénat Placements Culture* (Annexe V);
2. Crédit d'impôt pour des frais de participation à des programmes sportifs fédérés, réservé aux membres en règle d'une fédération unisport reconnue par le MELS;
3. Taxe spéciale sur la malbouffe;
4. Crédit d'impôt pour les entreprises soutenant une fédération sportive;
5. Loterie sportive;
6. Taxe sur les billets pour assister à des événements sportifs professionnels;
7. Organisation chargée de récolter des fonds au bénéfice des fédérations unisports<sup>6</sup>;
8. Contribution obligatoire ou volontaire d'athlètes professionnels<sup>7</sup>;
9. Partie des profits d'un ou des casinos;
10. Taxe sur des équipements sportifs;
11. Loi ou règlement obligeant toutes les personnes pratiquant une activité sportive encadrée à s'affilier à la fédération concernée<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> Il pourrait s'agir d'une organisation à l'image de la Société de développement du loisir et du sport (SDLSQ). Créée en 1991, la SDLSQ avait pour mission de soutenir les organismes nationaux de sport et de loisir (garanties de prêts, prêts sans intérêts, etc.) à l'aide de sources non gouvernementales de financement (dans les faits, il s'agissait essentiellement de casinos privés). Incapable de créer un fonds suffisant, la Société a été dissoute en 2003.

<sup>7</sup> Par exemple, un certain pourcentage de leur salaire serait versé à un fonds.

<sup>8</sup> Contrairement à certains pays comme la France, au Québec, comme dans les autres provinces et territoires canadiens, les personnes pratiquant un sport ne sont pas tenues par la loi de s'affilier à l'organisme de régie sportive concerné.

Chacune des onze avenues de financement pourrait dans une certaine mesure répondre aux besoins. Cependant, le Groupe de travail n'a pas retenu les mesures 2 à 11, surtout parce que le contexte économique ne s'y prête pas, ou parce que leur application pourrait se buter à des écueils importants ou requérir trop de temps (Annexe VI).

Cependant à défaut d'instituer un crédit d'impôt réservé aux membres en règle d'une fédération unisport reconnue par le MELS (pour des frais de participation à des programmes sportifs fédérés), il serait avantageux pour les fédérations de travailler avec le MELS afin d'établir un système commun d'attestation de l'affiliation des sportives et des sportifs fédérés.

Si toutefois le gouvernement allait de l'avant avec son projet de taxe dissuasive spéciale sur les boissons gazeuses, il faudrait envisager la possibilité que les revenus soient utilisés pour le financement des fédérations sportives.

## 5

## MESURE DE FINANCEMENT PROPOSEE

**Créer un programme d'appariement du financement privé des fédérations unisports, semblable à *Mécénat Placements Culture*.**

## MODALITÉS ET RÈGLES

Le programme pourra être défini plus en détail ultérieurement, mais ses principales modalités et règles seraient les suivantes.

- Tout en maintenant ses investissements dans le PSFSQ (4 292 500 \$ par année), dès l'année financière 2012-2013, le MELS consacrerait chaque année un montant d'au moins 3 000 000 \$ au programme d'appariement du financement privé des fédérations unisports. Sans combler totalement les besoins, un investissement de 3 000 000 \$ offrirait à l'État un important levier pour susciter l'engagement du secteur privé, tout en respectant les contraintes budgétaires de l'État.
- Dès la première année d'application du programme (2012-2013), les fédérations qui auraient réussi à récolter des fonds auprès de mécènes privés ou corporatifs pourraient bénéficier du programme d'appariement.
- Au cours des deux premières années, une partie du budget d'au moins 3 000 000 \$ devrait être accordée aux fédérations dans le but de soutenir leurs démarches pour la collecte de fonds privés : la moitié en 2012-2013 et le quart en 2013-2014. Cette mesure temporaire, absente dans *Mécénat Placements Culture* et *Placements Universités*, est essentielle, sans quoi la majorité des fédérations unisports ne parviendront pas à mettre en branle des activités de sollicitation auprès du secteur privé. Les ressources financières et professionnelles de la majorité des fédérations sont si précaires que, sans ce soutien transitoire, le programme d'appariement pourrait ne pas avoir les effets escomptés, que ce soit à court ou à long terme.
- Le MELS établirait la formule d'allocation de ces sommes. Plutôt que d'attribuer le même montant à chacune des 66 fédérations (soit 22 727 \$ en 2012-2013, et 11 364 \$ en 2013-2014 si l'investissement gouvernemental était de 3 000 000 \$), les montants pourraient être sensiblement inférieurs pour les organisations ayant des revenus très faibles ou très élevés, afin d'accorder des montants plus substantiels à chacune des autres fédérations. Pourquoi? Parce que les grandes fédérations n'ont pas autant besoin du soutien de l'État pour solliciter le privé. Quant aux fédérations ayant peu de membres, le soutien de l'État leur est essentiel, mais leur volume d'activité ne justifie pas autant de ressources financières que les fédérations qui comptent un nombre important de membres.
- Les montants restants serviraient à l'appariement des sommes reçues du secteur privé.
- Dès la troisième année (2014-2015), les montants versés aux fédérations ne serviraient qu'à l'appariement des sommes venant du secteur privé.

- Les seules contributions admissibles seraient des dons (espèces, titres boursiers, legs testamentaires, etc.), conformément aux règles fiscales de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada (seraient donc exclues : commandites, sommes permettant au mécène de bénéficier d'une contrepartie, etc.).
- Les fédérations récolteraient des fonds auprès de mécènes privés et d'entreprises.
- Les demandes seraient enregistrées au fur et à mesure (pas de date limite).
- Le programme permettrait d'accorder une subvention d'appariement correspondant à un pourcentage allant de 50 % à 300 % des sommes que la fédération aura recueillies. Ce pourcentage serait inversement proportionnel au revenu annuel global de la fédération, selon une formule semblable à celle illustrée dans l'Annexe VII.
- La majoration annuelle par fédération serait plafonnée à un certain montant, par exemple 250 000 \$.
- Pour chaque fédération bénéficiant du programme, deux fonds seraient créés :
  - un **fonds de réserve** constitué d'une partie de l'appariement gouvernemental et des sommes obtenues du secteur privé. Dès lors, la fédération pourrait, en partie ou en totalité, maintenir ce fonds, le transférer à son fonds de dotation, ou l'utiliser pour financer certaines de ses activités courantes, par exemple, des campagnes de financement, la rémunération du personnel, sa vie démocratique et ses programmes (excluant les bourses aux athlètes);
  - un **fonds de dotation** également constitué d'une partie de l'appariement gouvernemental et des sommes obtenues du secteur privé, dont le capital créé chaque année serait maintenu intact pendant au moins dix ans, après quoi il pourrait être versé en partie ou en totalité dans le fonds de réserve; les intérêts seraient versés annuellement dans le fonds de réserve de l'organisme.
- La durée d'application de l'appariement pourrait être de plus d'un an, selon le besoin (il est de cinq ans dans le programme *Placements Universités*).
- Chaque fédération soutenue signerait deux ententes, l'une avec l'organisme gérant le programme d'appariement, et l'autre avec l'organisme gérant les fonds de dotation.

## PROJECTIONS FINANCIÈRES

L'Annexe VIII esquisse des projections financières indiquant les flux financiers au cours des douze premières années d'application du programme. En dépit des marges d'erreur inhérentes à de telles projections, on peut penser qu'elles sont globalement réalistes, car elles reposent sur des hypothèses très conservatrices présentées dans le tableau qui suit.

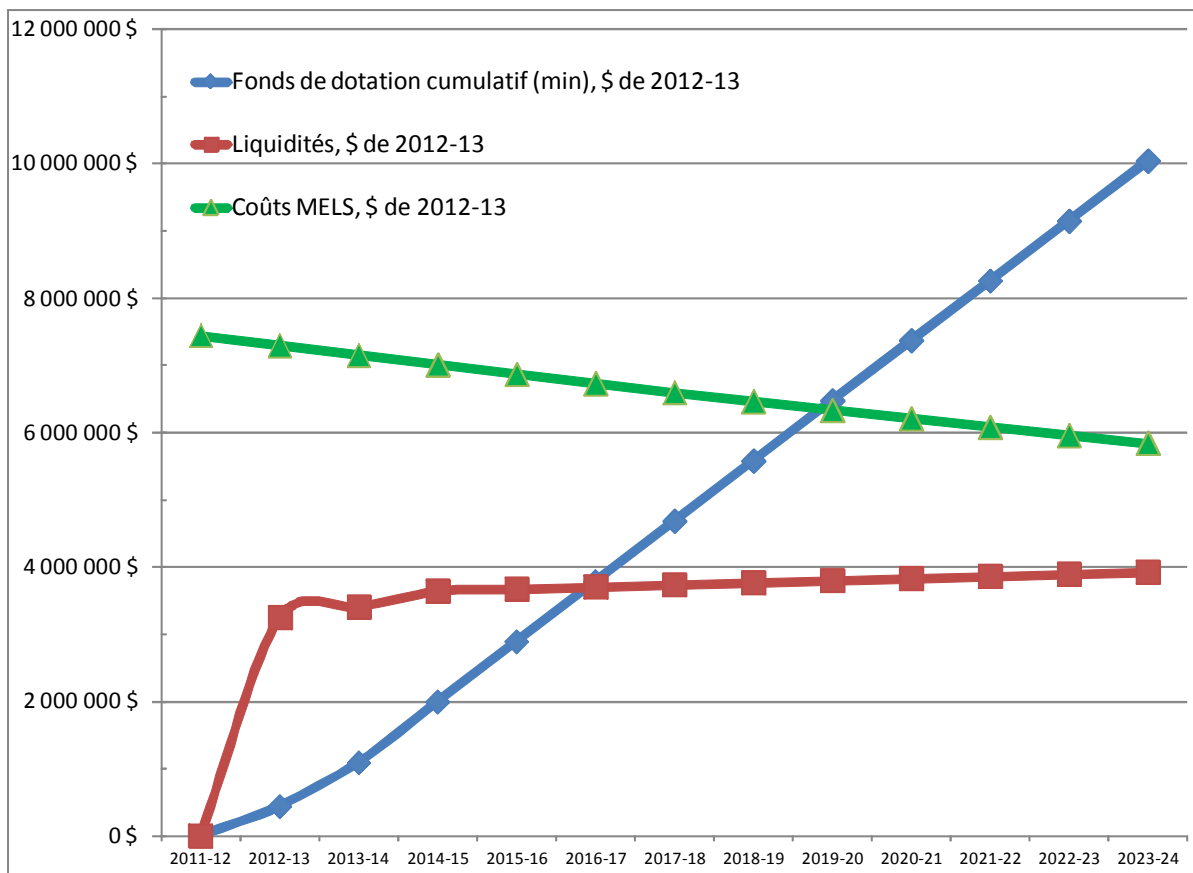
Contribution annuelle du Ministère, en sus du PSFSQ	3 000 000 \$
Montant reçu annuellement du secteur privé	Augmentation progressive d'environ 800 000 \$ à environ 1 700 000 \$
Inflation annuelle de 2012-2013 à 2023-2024	2 %
Frais annuels de gestion	140 000 \$ la première année, puis augmentation suivant l'inflation



Taux d'intérêt du fonds de dotation	4 %
Taux d'intérêt du fonds de réserve	2 %
Pourcentage d'appariement, selon le revenu de la fédération	50 % à 300 % afin de refléter les besoins financiers des fédérations, lesquels sont inversement proportionnels à leur revenu : 200 % pour un revenu annuel de 1 000 000 \$, et 150 % pour un revenu de 2 000 000 \$ (Annexe VII)
Pourcentage maximum pouvant être versé dans le <u>fonds de réserve</u> par les fédérations ayant un revenu annuel faible (inférieur à 500 000 \$), moyen (entre 500 000 \$ et 1 500 000 \$) et élevé (plus de 1 500 000 \$)	90 %, 80 % et 70 %, respectivement
Pourcentage minimum devant être versé dans le <u>fonds de dotation</u> par les fédérations selon leur revenu annuel (faible, moyen ou élevé)	10 %, 20 % et 30 %, respectivement
Montant maximal pouvant être apparié	250 000 \$

Selon les simulations effectuées sur la base de ces hypothèses, les liquidités des fédérations (hormis celles provenant du PSFSQ) pourraient progresser rapidement et atteindre environ 4 000 000 \$ au cours des dix premières années du programme, si l'investissement gouvernemental était du montant minimal proposé, en l'occurrence 3 000 000 \$.

#### PROJECTIONS FINANCIÈRES, SUIVANT L'HYPOTHÈSE QUE L'INVESTISSEMENT GOUVERNEMENTAL DANS LE PROGRAMME PROPOSÉ D'APPARIEMENT SERAIT DU MONTANT MINIMAL PROPOSÉ, SOIT 3 000 000 \$



## Avantages

En plus d'améliorer de façon substantielle le financement à court, moyen et long terme des fédérations sportives, voici les principaux avantages de cette mesure d'appariement des sommes recueillies auprès du secteur privé :

- formule éprouvée dans le domaine de la culture;
- participation accrue du secteur privé;
- participation raisonnable de l'État qui vient compléter les efforts du milieu;
- frais de gestion modérés;
- favoriserait une attitude proactive;
- programme pouvant être géré par une organisation existante;
- fonds de dotation pouvant être géré par une organisation existante;
- pourrait attirer, dans les conseils d'administration des fédérations, des bénévoles possédant des compétences en philanthropie et en gestion (promotion, financement, marketing, gestion de projets);
- peut être modulée dans le but :
  - d'aider davantage les fédérations qui en ont le plus besoin,
  - de répondre rapidement aux besoins pressants,
  - de stabiliser le financement à long terme;
- participation volontaire de la population et des entreprises;
- n'alourdirait pas le fardeau des familles financièrement démunies;
- cohérence avec les orientations actuelles de l'État (ce qui éviterait un fastidieux et long lobbying);
- n'induirait pas une diminution de la pratique sportive.

Selon l'expérience acquise avec *Mécénat Placements Culture*, les conditions de succès du programme d'appariement sont notamment la promotion et des organisations qui se prennent en charge.

Enfin, et bien que cela n'ait pas été pris en compte dans les projections financières, les fédérations sportives mieux financées pourraient générer des revenus supplémentaires en amont : augmentation du nombre de membres, commandites, etc.

---

## CAMPAGNE GÉNÉRALE DE FINANCEMENT

Une campagne générale de financement pourrait être menée après quelques années, lorsque les fédérations se seront regroupées et organisées. Mais, d'entrée de jeu, mieux vaut ne pas mener une telle campagne afin que l'intérêt des fédérations à se prendre en main et à récolter des fonds privés soit maximal.

---

## ACTIVITÉS DE PROMOTION

Diverses activités de promotion – campagnes d’information, de sensibilisation et de sollicitation – pourraient :

- faire connaître le programme (ex. : avec l’aide des chambres de commerce);
- inviter la population et les entreprises à accorder un don à une fédération sportive;
- inciter des sportives et des sportifs à s’affilier à la fédération qui régit leur sport;
- mobiliser les organisations régionales concernées par le financement des fédérations sportives.

Il reviendrait au milieu de mener de telles campagnes dont les coûts seraient inclus dans les frais d’administration du programme d’appariement.

---

## GOVERNANCE ET GESTION

Comme l’indique l’Annexe IX, on trouve de l’expertise pertinente dans plusieurs organisations, mais aucune ne pourrait prendre en charge toutes les facettes du programme d’appariement proposé, c’est-à-dire :

- gérer le programme;
- favoriser le développement d’une attitude proactive au sein des fédérations unisports;
- accompagner les fédérations dans leurs démarches visant la collecte de fonds privés;
- gérer les fonds de dotation et de réserve.

C’est pourquoi les mandats pourraient être répartis comme suit.

Un conseil de gouvernance serait créé afin de s’assurer de la qualité et de l’efficacité de la gestion du programme d’appariement, de la gestion des fonds et du soutien professionnel aux fédérations. Il établirait les paramètres de la gestion du programme d’appariement et la politique de placement des fonds. Il serait composé de :

- deux personnes du MELS;
- deux personnes de l’organisation désignée pour la gestion du programme d’appariement proprement dit, en l’occurrence **SPORTSQUÉBEC**;
- trois personnes spécialisées dans les domaines suivants :
  - philanthropie,
  - placements,
  - gestion de programmes financiers.

Un comité d’amorce, notamment composé de personnes qui ont participé aux débats au sein du Groupe de travail sur le financement des fédérations sportives, devrait être mis sur pied afin de veiller :

- à la création du conseil de gouvernance;
- à l’accompagnement de l’organisation qui devra rapidement édifier le programme afin que l’appariement débute dès l’an 1.

### **SPORTSQUÉBEC :**

- gèrerait le programme d'appariement (subvention annuelle récurrente du MELS d'au moins 3 000 000 \$) suivant les directives du conseil de gouvernance, et de manière à faciliter la tâche des fédérations;
- tiendrait à jour un registre des prévisions des fédérations quant aux sommes à recueillir auprès du secteur privé (sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans);
- planifierait l'allocation des subventions d'appariement, conformément aux directives du conseil de gouvernance et selon les prévisions des fédérations;
- soutiendrait les fédérations afin qu'elles développent une approche proactive de collecte de fonds auprès du secteur privé<sup>9</sup>;
- offrirait un service au démarrage pour les démarches de collecte de fonds privés ainsi qu'un service d'accompagnement;
- catalyserait le regroupement de fédérations à faibles revenus pour qu'elles travaillent en synergie dans leurs campagnes de collecte de fonds privés;
- offrirait des séances de sensibilisation, notamment à des chambres de commerce;
- offrirait des séances de formation et de perfectionnement aux fédérations unisports;
- ratifierait une entente officielle avec chaque fédération, dans laquelle seraient précisées les modalités et les règles régissant les transferts financiers et l'émission de crédits d'impôt;
- diffuserait de l'information sur les expériences exemplaires de collecte de fonds;
- informerait le MELS advenant le cas où les ressources deviendraient insuffisantes pour l'appariement des sommes récoltées par les fédérations auprès du secteur privé;
- aurait droit à des frais de gestion raisonnables, convenus d'avance avec le MELS.

### Le MELS :

- continuerait de gérer le PSFSQ en y allouant le même budget qu'auparavant;
- accorderait chaque année une subvention d'au moins 3 000 000 \$ à **SPORTSQUÉBEC** pour le programme d'appariement;
- délèguerait au moins une personne au comité d'amorce et deux personnes au conseil de gouvernance.

### Une organisation ayant fait ses preuves en gestion de fonds (ex. : la Fondation du Grand Montréal) :

- placerait et gèrerait le fonds de dotation de chacune des fédérations (un compte désigné par fédération) suivant les politiques dictées par le conseil de gouvernance dans le but de faciliter la tâche des fédérations;

<sup>9</sup> Il s'agirait : 1) de bien expliquer la pertinence de l'appariement, dans un contexte où l'on ne peut plus se fier uniquement sur les deniers publics pour soutenir le système sportif; 2) de donner le maximum de rayonnement aux expériences exemplaires, afin de motiver les fédérations tardant à se prendre en main.

- ratifierait une entente officielle avec chaque fédération dans laquelle seraient précisées les modalités et les règles régissant les transferts financiers;
- aurait droit à des frais de gestion raisonnables, convenus d'avance avec le MELS;
- remettrait à la fédération (à sa demande), les sommes placées dans son fonds de dotation au moins dix ans auparavant.

La Fondation de l'athlète d'excellence du Québec ferait part de son expertise en matière :

- d'élaboration de règles, de politiques administratives et de placements;
- de philanthropie, par exemple, en déléguant une personne au comité d'amorce et au conseil de gouvernance.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec ferait part de son expérience en matière :

- d'élaboration de règles, de politiques administratives et de placements;
- de gestion de programmes financiers, par exemple, en déléguant une personne au conseil de gouvernance.

Chaque fédération unisport :

- enregistrerait auprès de **SPORTSQUÉBEC** ses prévisions quant aux sommes à recueillir auprès du secteur privé (sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans);
- mènerait de façon autonome, ou en collaboration avec d'autres fédérations, des activités de collectes de dons auprès du secteur privé;
- pourrait profiter du Fonds **SPORTSQUÉBEC**, ou de celui de la fédération canadienne dont elle est membre, afin que les mécènes puissent obtenir des reçus pour crédits d'impôt auprès de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec;
- ratifierait une entente officielle avec **SPORTSQUÉBEC**, et une autre avec l'organisation chargée de placer et de gérer les fonds de dotation;
- gèrerait à sa guise son propre fonds de réserve, à condition qu'il serve au fonctionnement de la fédération, et non à l'attribution de bourses aux athlètes;
- disposerait de son fonds de dotation au dixième anniversaire de chaque placement annuel.

## 6

**MESURES COMPLÉMENTAIRES**

En complément au programme d'appariement du financement privé des fédérations sportives, le Groupe de travail propose deux mesures qui en maximiseraient les retombées sur le développement du sport au Québec.

**Première mesure complémentaire**

**Mettre en œuvre, au sein des fédérations sportives québécoises, des stratégies afin qu'il soit plus attrayant pour le secteur privé de leur accorder des dons.**

Afin de rendre le soutien aux fédérations encore plus attrayant pour le secteur privé, ces dernières devraient prendre les mesures suivantes.

- Les fédérations dont le volume d'activité est peu important devraient se concerter et regrouper leurs ressources afin de :
  - se doter d'un service administratif commun qui leur permettrait de faire des économies d'échelle, tout en rehaussant l'efficacité de leurs services;
  - mettre en œuvre des stratégies communes de collecte de fonds.
- Toutes les fédérations, particulièrement celles qui régissent des disciplines sportives qui ne requièrent pas d'installations ou d'équipements rares ou coûteux, devraient intensifier leurs efforts pour augmenter le nombre de leurs membres (marketing, promotion, etc.).
- Les fédérations unisports et multisports devraient poursuivre leurs efforts pour accentuer le rayonnement des activités sportives qu'elles régissent.

**Deuxième mesure complémentaire**

**Actualiser les orientations du gouvernement du Québec en matière de sport, en précisant notamment les rôles et les responsabilités des organisations engagées dans le développement sportif, ainsi que les moyens de concertation.**

Il s'agirait de préciser comment les organisations provinciales, régionales, scolaires, municipales et privées pourraient mieux promouvoir, auprès de la population, la pratique sportive dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole et le développement de l'élite sportive, sans que le MELS alloue davantage de ressources financières.

Voici quelques thèmes à retenir :

- objectifs et priorités de l'État en matière de sport (initiation, récréation, compétition et excellence);
- partage des responsabilités et concertation entre les organisations concernées par le sport;
- concertation interministérielle;
- bénévolat dans le sport;
- qualité de l'encadrement sportif;
- fidélisation des cadres sportifs;
- sécurité sportive;
- participation du sport à des causes sociales (ex. : persévérance scolaire, mode de vie physiquement actif, climat social dans les quartiers, à l'école);
- place des athlètes du Québec sur les scènes sportives canadienne et internationale.

Les arguments en faveur de cette seconde mesure complémentaire sont nombreux, voici un aperçu des plus importants.

- Le paysage a changé depuis la publication :
  - du **Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport au Québec. Pour un partenariat renouvelé** (adopté en 1997 par le ministre responsable du Loisir et du Sport, M. Rémy Trudel);
  - du **Plan d'action en matière de loisir, de sport et d'activité physique** (adopté en 2000 par le ministre responsable du Loisir, du Sport et de l'Activité physique, M. Gilles Baril);
  - du **Plan d'action en matière de développement de l'excellence sportive** (adopté en 2001 par le ministre responsable du Sport, M. Richard Legendre);
  - des plans d'action 2005-2010 (non publics) de la Direction du sport et de l'activité physique, et de la Direction de la promotion de la sécurité du MELS;
  - de la **Stratégie pour tirer meilleur profit des événements sportifs internationaux** (adoptée en 2006 par le ministre responsable du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier).
- Les contextes démographique, social et économique ont changé au cours des quinze dernières années, et ces changements peuvent dicter de nouvelles façons d'intervenir en matière de sport.
- Depuis plusieurs années, les principaux partenaires du milieu sportif font valoir qu'il faut réviser le **Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport au Québec. Pour un partenariat renouvelé**.
- Les organisations concernées par le développement sportif se montrent disposées à convenir de moyens pour mieux s'attaquer à des problèmes qui les concernent, particulièrement en ce qui a trait aux enjeux suivants.
  - **Partage des responsabilités** – Les rôles respectifs de plusieurs organisations provinciales, régionales et locales ainsi que les relations entre celles-ci ne sont pas parfaitement appropriés. Trop souvent, il y a un dédoublement du travail et des responsabilités qui ne sont pas totalement assumées.

- **Encadrement** – La qualité de l’encadrement des activités sportives n’est pas toujours adéquate pour favoriser la pérennité de la pratique.
  - **Sécurité** – Au Québec, la Loi sur la sécurité dans les sports n’est pas appropriée au contexte actuel; les pratiques dites « à risque élevé » sont plus courantes et les problèmes éthiques sont de plus en plus médiatisés (violence, dopage, abus, etc.).
  - **Bénévolat** – L’engagement bénévole soutenu et assidu se fait de plus en plus rare et, à défaut d’un encadrement approprié, on ne profite pas toujours de l’engagement bénévole ponctuel; cela met en péril les organisations du milieu associatif.
  - **Installations** – Les efforts d’amélioration du parc d’installations sportives ne mènent pas toujours aux résultats escomptés à cause de lacunes en ce qui a trait à l’harmonisation des normes, au financement et à l’accessibilité.
- Le gouvernement fédéral ainsi que celui des provinces et des territoires adopteront bientôt une nouvelle politique canadienne du sport dans laquelle ils seront invités à prendre des mesures en faveur du développement sportif, tout en mettant l’accent sur de nouveaux enjeux.

Rappelons que :

- les responsabilités et les interventions de l’État en matière de sport et d’activité physique concernent une grande diversité d’organisations offrant des services à la population (organismes à but non lucratif, municipalités, établissements d’enseignement, directions de santé publique et autres composantes du système de santé, entreprises privées);
- ces organisations peuvent être en lien avec plusieurs ministères.

En établissant clairement les orientations et en suscitant un meilleur partage des responsabilités, il serait approprié que l’on veille à une meilleure coordination des actions.

Ces nouvelles orientations ne nécessiteraient pas davantage de ressources financières, mais elles auraient certainement des retombées importantes et appréciées : maximisation des ressources, moins de dédoublement et de travail en vase clos. Chose certaine, cette deuxième mesure complémentaire revêt une importance capitale pour la croissance et la consolidation du sport, grand vecteur de développement des personnes et de la société.



## 7

## VISION GLOBALE

Au moment des annonces publiques, la ministre pourrait présenter sa vision en faisant le lien entre le programme d'appariement du financement privé que le MELS mettrait sur pied et des préoccupations actuelles comme :

- la lutte contre la sédentarité et l'obésité,
- la promotion de saines habitudes de vie,
- la sécurité dans les sports,
- l'essor de la relève sportive,
- la persévérance et la réussite scolaires,
- le développement de nouveaux marchés pour l'industrie du sport.

Ainsi, la ministre pourrait préciser que les nouvelles mesures s'inscrivent dans une démarche globale de **développement d'une culture sportive au sein de la population québécoise**, une démarche étayée d'une vision partagée par l'État et les organisations sportives.

## CONCLUSION

Les fédérations unisports font donc face présentement à un important défi sur le plan du financement de leurs activités de fonctionnement. Elles doivent impérativement augmenter leurs sources de revenus pour réaliser leur mission et, dans certains cas, assurer leur survie.

Le Groupe de travail sur le financement des fédérations sportives québécoises a scruté à la loupe diverses solutions qui pourraient à la fois répondre à leurs besoins et tenir compte du contexte social et économique avec lequel l'État doit composer. Il propose donc au gouvernement du Québec, non pas du financement direct, mais un partenariat basé sur une approche nouvelle.

En plus d'être novatrices, les mesures de financement proposées susciteraient une participation du secteur privé et permettraient aux fédérations, particulièrement celles dont les ressources sont limitées, de développer de façon efficace et durable les sports qu'elles régissent et de desservir adéquatement la population.

La mise en œuvre d'un programme d'appariement du financement privé permettrait d'améliorer leurs actions et leurs activités – promotion, recrutement, communications, formation, sanction des compétitions, encadrement des équipes du Québec, etc. – de même que celles des équipes, clubs, ligues et associations régionales qui y sont affiliés.

Cette mesure s'accompagnerait d'une augmentation du niveau d'activité physique de la population, favoriserait une pratique sécuritaire, contribuerait à la persévérance et à la réussite scolaires, freinerait l'augmentation des coûts de soins de santé et, enfin, améliorerait les chances de succès de l'élite sportive québécoise sur les scènes canadienne et internationale.

Bref, l'État resterait un acteur clef de l'avenir du sport fédéré au Québec.

## RÉFÉRENCES

Comité scientifique de Kino-Québec (2011) **L'activité physique, le sport et les jeunes - Savoir et agir**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, gouvernement du Québec, 104 p.

[www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SLS/Sport\\_activite\\_physique/ActivitePhysique\\_LeSport\\_EtLesJeunes\\_AvisCSKQ.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SLS/Sport_activite_physique/ActivitePhysique_LeSport_EtLesJeunes_AvisCSKQ.pdf)

Diobri gestion marketing (2010) **Analyse économique du système sportif fédéré québécois**. Rapport déposé à **SPORTSQUÉBEC**, 187 p.

[www.sportsquebec.com/admin/Browse/files/PDF/publications/etude\\_analyse\\_economique\\_sport\\_qc.pdf](http://www.sportsquebec.com/admin/Browse/files/PDF/publications/etude_analyse_economique_sport_qc.pdf)

Équipe de travail pour mobiliser les efforts en prévention (2005) **L'amélioration des saines habitudes de vie chez les jeunes, rapport présenté au ministre de la Santé et des Services sociaux**. Ministère de la Santé et des Services sociaux, 56 p.

[http://sre.csmv.qc.ca/bodcp/bomarieve/doc/rapport\\_perreault.pdf](http://sre.csmv.qc.ca/bodcp/bomarieve/doc/rapport_perreault.pdf)

Groupe de travail sur l'accueil d'événements sportifs internationaux au Québec (2006) **Une orientation stratégique que le gouvernement du Québec pourrait adopter pour tirer meilleur profit des événements sportifs internationaux**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, gouvernement du Québec, 48 p.

[www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SLS/Sport\\_activite\\_physique/Rapport\\_evenements\\_sportifs\\_inter.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SLS/Sport_activite_physique/Rapport_evenements_sportifs_inter.pdf)

Hall M, D Lasby, S Ayaer et WD Gibbons (2009) **Canadiens dévoués, Canadiens engagés : Points saillants de l'Enquête canadienne de 2007 sur le don, le bénévolat et la participation**. Statistique Canada, Agence de santé publique du Canada, Patrimoine canadien, Ressources humaines et Développement des compétences Canada. N° 71-542-XIF

[www.statcan.gc.ca/pub/71-542-x/71-542-x2009001-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/71-542-x/71-542-x2009001-fra.pdf)

Institut de la statistique du Canada (2011) **Indice des prix à la consommation, aperçu historique (1951 à 1970)**.

[www40.statcan.ca/l02/cst01/econ46c-fra.htm](http://www40.statcan.ca/l02/cst01/econ46c-fra.htm)

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2010) **Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises; Rapport d'évaluation**. Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du MELS, 20 p.

[www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/BSM/RapportEval\\_ProgSoutienFedeSportivesQue.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/BSM/RapportEval_ProgSoutienFedeSportivesQue.pdf)

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011) **Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ). Exercices financiers 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014**. 8 p.

[www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SLS/Sport\\_activite\\_physique/ProgSoutienFedSportivesQuebecoises\\_PSDSQ\\_2011-2014.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SLS/Sport_activite_physique/ProgSoutienFedSportivesQuebecoises_PSDSQ_2011-2014.pdf)

Ministère des Affaires municipales (1997) **Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport. Pour un partenariat renouvelé**. 30 p.

[www.loisirquebec.com/doc/file/CadreIntervention.pdf](http://www.loisirquebec.com/doc/file/CadreIntervention.pdf)

Ministère des Finances Canada (2010) **Dépenses fiscales et évaluation 2010**.

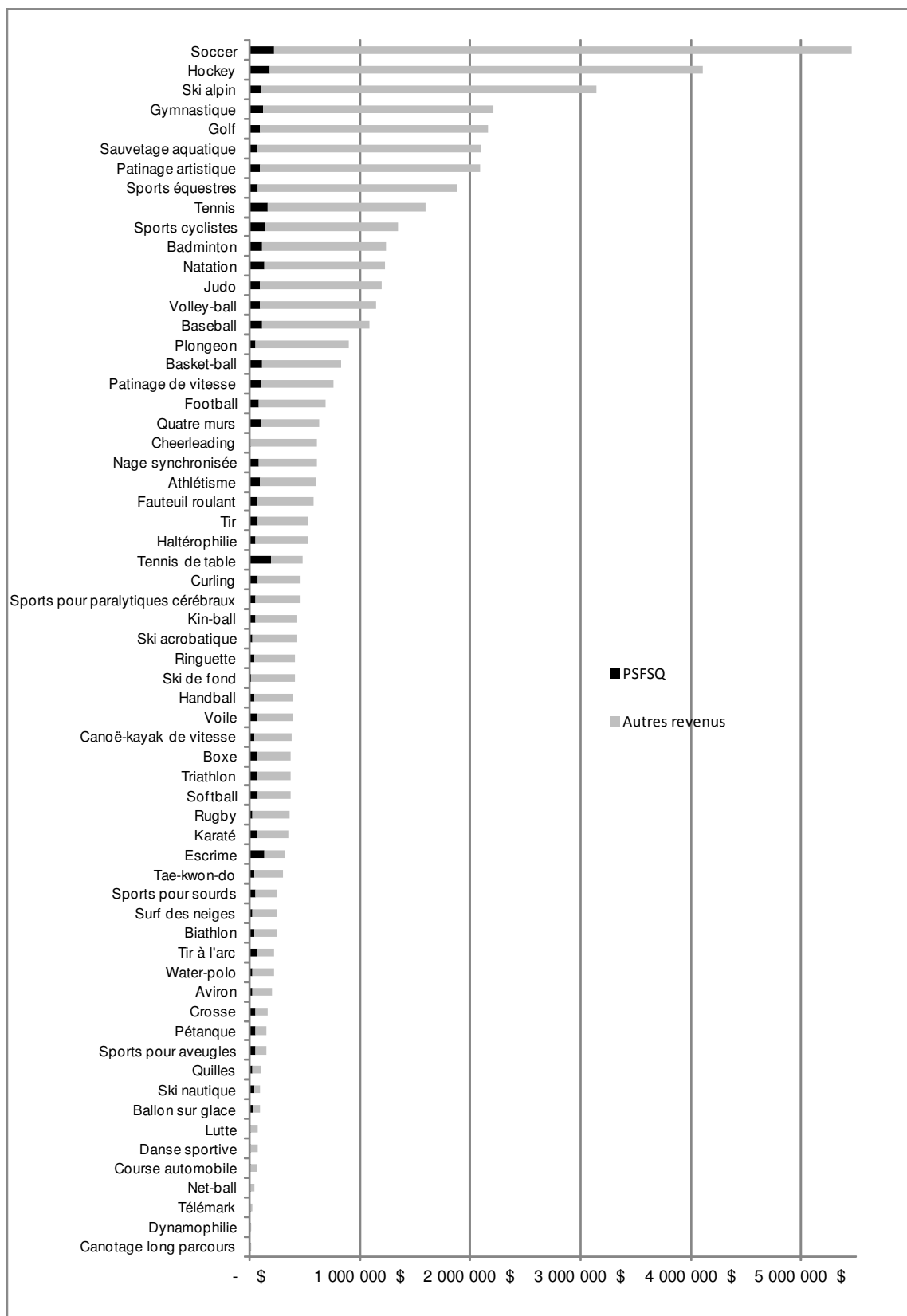
[www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2010/taxexp1001-fra.asp#tocpart1-02](http://www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2010/taxexp1001-fra.asp#tocpart1-02)

von Tigerstrom B, L Marre et J Sauder (2011) **Using the tax system to promote physical activity: Critical analysis of Canadian initiatives**. *Am J Public Health* (Government, Politics, and Law) 101(8):e10-7.

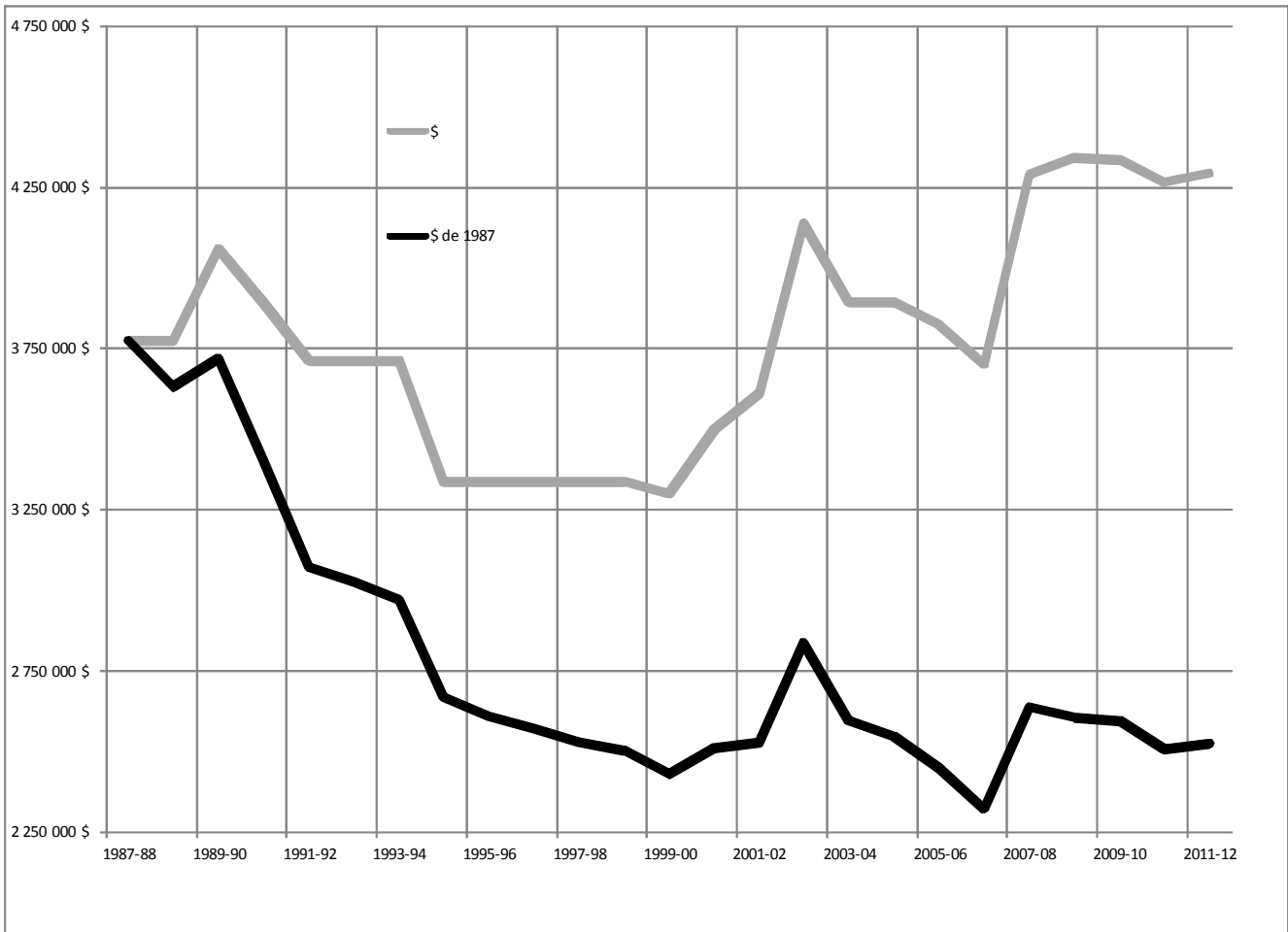
[www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21680912](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21680912)

# ANNEXE I

## DISTRIBUTION DES REVENUS DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES QUÉBÉCOISES



**ANNEXE II**  
**INVESTISSEMENT PUBLIC DANS LE**  
**FONCTIONNEMENT DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES QUÉBÉCOISES,**  
**EN DOLLARS RÉELS ET EN DOLLARS CONSTANTS, DE 1987-1988 À 2011-2012**



**ANNEXE III**  
**PRINCIPALES DIFFICULTÉS DES FÉDÉRATIONS**  
**DÉCOULANT DE LEUR MANQUE DE RESSOURCES FINANCIÈRES**

Sport	Degré de difficulté sur le plan...								Somme	Potentiel d'augmentation de la pratique
	de l'aptitude à se doter d'un modèle de développement des athlètes	du bilan financier	de la dette	de l'auto-financement	du nombre d'employés rémunérés à temps plein	de la permanence	de la fidélisation du personnel	des services offerts en région		
Rugby	4	1			2		1	2	10	1
Karaté	2	1			3	1	1	2	10	1
Lutte	2	1		1	2	1		3	10	
Surf des neiges	2	1		1	2		1	2	9	2
Escrime	2	1		1	2			2	8	
Sports pour sourds	4	1			1			2	8	
Biathlon	2			1	2	1		2	8	1
Water-polo	2		1	1	2		1	1	8	
Aviron	2			1	2	1		2	8	1
Quilles	4	1			1	1		1	8	
Ballon sur glace	4	1			1	1		1	8	
Net-ball	4	1			1	1		1	8	
Télémark	4	1			1	1		1	8	
Canotage long parcours	4	1		1		1		1	8	
Cheerleading	4				2			1	7	2
Tir	3				1		1	2	7	
Ringuette	4				1			2	7	
Canoë-kayak de vitesse	2	1			2			2	7	
Pétanque	4	1			1			1	7	
Danse sportive	4				1	1		1	7	1
Course automobile	4	1			1			1	7	
Dynamophilie	4				1	1		1	7	1
Basket-ball	2				2		1	1	6	1
Athlétisme	2			1	1			2	6	1
Haltérophilie		1		1	2			2	6	
Boxe		1		1	2			2	6	
Triathlon	2				2		1	1	6	1
Tae-kwon-do					3		1	2	6	
Crosse	4				1			1	6	
Ski nautique	2		1		1	1		1	6	
Natation	2				2			1	5	
Plongeon		1		1	2			1	5	
Football		1			2			2	5	
Fauteuil roulant		1			2			2	5	1
Kin-ball	4							1	5	
Ski acrobatique	1				2			2	5	
Softball	2				1			2	5	
Tir à l'arc	1			1	1			2	5	
Soccer	2	1	1						4	
Quatre murs	2				1			1	4	
Handball	2				1			1	4	
Voile					1		1	2	4	
Sports pour aveugles	2				1			1	4	
Gymnastique		1	1		1				3	
Golf		1	1					1	3	
Sauvetage aquatique	2							1	3	
Sports équestres	2							1	3	
Sports cyclistes		1	1		1				3	
Judo	1				1			1	3	
Baseball	2				1				3	
Patinage de vitesse	2							1	3	
Tennis de table				1	1			1	3	
Curling					1			2	3	
Sports pour paral. céréb.					1			2	3	1
Ski de fond				1	1			1	3	
Ski alpin					1			1	2	
Tennis	2								2	
Badminton	1				1				2	
Volley-ball					1			1	2	
Nage synchronisée					1			1	2	
Patinage artistique	1								1	
Hockey									0	

Cotes sur une échelle de 0 (pas de difficulté) à 4 (très grande difficulté)

**ANNEXE IV**  
**ESTIMATIONS DES BESOINS FINANCIERS DES FÉDÉRATIONS :**  
**ACTIVITÉS D'INITIATION, DE FORMATION ET DE COMPÉTITION**

		Nombre de fédérations sans aucune activité dans la région			Coûts estimés		
		Initiation	Formation	Compétition	Initiation	Formation	Compétition
	<b>Coûts unitaires associés :</b>				<b>500 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>
Grand Montréal métropolitain	Rive-Sud	19	27	23	9 500 \$	54 000 \$	23 000 \$
	Montréal	16	14	13	8 000 \$	28 000 \$	13 000 \$
	Bourassa	37	43	34	18 500 \$	86 000 \$	34 000 \$
	Lac-Saint-Louis	28	31	18	14 000 \$	62 000 \$	18 000 \$
	Lanaudière	25	34	24	12 500 \$	68 000 \$	24 000 \$
	Laurentides	17	27	22	8 500 \$	54 000 \$	22 000 \$
	Laval	31	38	27	15 500 \$	76 000 \$	27 000 \$
	Sud-Ouest	31	39	29	15 500 \$	78 000 \$	29 000 \$
		Initiation	Formation	Compétition			
	<b>Coûts unitaires associés :</b>				<b>1 000 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>
Autres régions	Abitibi	36	40	42	36 000 \$	160 000 \$	84 000 \$
	Centre-du-Québec	29	34	34	29 000 \$	136 000 \$	68 000 \$
	Chaudière-Appalaches	30	37	33	30 000 \$	148 000 \$	66 000 \$
	Côte-Nord	42	41	43	42 000 \$	164 000 \$	86 000 \$
	Est-du-Québec	30	40	31	30 000 \$	160 000 \$	62 000 \$
	Saguenay	29	38	32	29 000 \$	152 000 \$	64 000 \$
	Richelieu-Yamaska	27	32	25	27 000 \$	128 000 \$	50 000 \$
	Québec	21	20	11	21 000 \$	80 000 \$	22 000 \$
	Outaouais	28	30	24	28 000 \$	120 000 \$	48 000 \$
	Estrie	22	31	21	22 000 \$	124 000 \$	42 000 \$
Mauricie	29	31	27	29 000 \$	124 000 \$	54 000 \$	
				Totaux partiels	425 000 \$	2 002 000 \$	836 000 \$
						Total global	<b>3 263 000 \$</b>

ANNEXE V  
APERÇU DU PROGRAMME  
MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE  
CRÉÉ EN 2005

- Les organismes déposent au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) une demande d'appariement des sommes qu'ils recueilleront auprès de mécènes.
- Deux fonds :
  - le fonds de **réserve**, qui est constitué d'une partie de la majoration versée par le gouvernement. Après deux ans, l'organisme peut, en partie ou en totalité, maintenir ce fonds, le transférer à son fonds de dotation ou l'utiliser pour financer certaines activités courantes;
  - le fonds de **dotation** dont le capital est maintenu intact pendant au moins 10 ans; les intérêts sont versés annuellement à l'organisme.
- Le CALQ accorde un montant correspondant à 100, 150, 200 ou 300 % des sommes que l'organisation aura recueillies (pourcentage inversement proportionnel au revenu annuel global de l'organisation); le montant est réparti entre le fonds de dotation et le fonds de réserve de chaque organisme.
- La majoration est plafonnée à 250 000 \$ par organisme, par participation. Un organisme ne peut déposer une nouvelle demande avant que la subvention de sa participation précédente ne soit versée.
- Les sommes reçues peuvent provenir de mécènes privés, d'individus, d'entreprises et de fondations.
- Un pourcentage (30 %) des sommes allouées est réservé aux plus petites organisations (revenus annuels inférieurs à 500 000 \$).
- Les crédits annuels alloués par le gouvernement au CALQ pour le programme ont varié entre 5 000 000 \$ et 10 000 000 \$.
- Il n'y a pas de date limite : les demandes sont enregistrées au fur et à mesure.
- Des séances d'information sur le programme *Mécénat Placements Culture* sont offertes aux organismes culturels intéressés.
- La formule favorise la stabilité à long terme des ressources financières, mais est peu appropriée pour les besoins urgents de financement.
- Pour chaque demande de subvention, les organismes doivent se réinscrire au programme.
- Les dons et les subventions sont placés dans une fondation communautaire partenaire qui est responsable de la gestion des fonds. Elle reçoit des honoraires n'excédant pas 1 % des sommes gérées. Note : l'organisme peut demander que le fonds de réserve soit placé dans son institution financière dans un dépôt à terme garantissant l'intégralité du capital et des intérêts pour deux ans.
- Trois ententes sont signées :
  1. entre le Conseil et la fondation communautaire pour officialiser la fondation en tant que partenaire de *Mécénat Placements Culture*;
  2. entre l'organisme et le Conseil pour définir les conditions de participation et les conditions d'octroi de la subvention;
  3. entre l'organisme et la fondation communautaire pour la gestion des fonds de l'organisme.
- Le programme a notamment eu pour effet l'arrivée de personnes des entreprises privées dans les conseils d'administration des organismes culturels soutenus.



**ANNEXE VI**  
**AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS**  
**DES DIX MESURES NON RETENUES**

---

**CRÉDIT D'IMPÔT POUR DES FRAIS DE PARTICIPATION À DES PROGRAMMES SPORTIFS FÉDÉRÉS,  
RÉSERVÉ AUX MEMBRES EN RÈGLE D'UNE FÉDÉRATION UNISPORT RECONNUE PAR LE MELS**

Avantages

- Augmenterait le nombre de membres des fédérations régissant des sports pratiqués par des participantes et des participants présentement non affiliés, d'où des revenus supplémentaires et la possibilité de réduire les frais d'affiliation.
- Mise en place rapide et simple.

Inconvénients

- Les gains pour les fédérations sportives demeureraient nettement inférieurs à l'investissement du gouvernement<sup>10</sup>.
- Ne stimulerait pas autant la pratique sportive qu'un crédit d'impôt offert à tous les participants et participantes, fédérés ou non. Or, l'évaluation de la mesure fiscale fédérale en cette matière indique que ses résultats sont mitigés.
- Si le crédit d'impôt était non remboursable, ce serait surtout les ménages à revenu moyen ou élevé qui en profiteraient, alors que c'est davantage auprès des familles moins aisées qu'il serait souhaitable de stimuler la pratique sportive.

---

**TAXE SPÉCIALE SUR LA MALBOUFFE**

Avantages

- Lien naturel saine alimentation – pratique sportive
- Dans l'esprit de la Coalition québécoise sur la problématique du poids<sup>11</sup>
- Pourrait réduire la consommation d'aliments considérés comme mauvais pour la santé

Inconvénients

- Difficile de définir la malbouffe
- Extrêmement difficile de résister au lobby de l'industrie alimentaire
- Pénaliserait les moins nantis
- Pas dans l'esprit des orientations fiscales actuelles
- Pourrait nécessiter de longues tractations avec les organismes centraux du gouvernement du Québec
- Suivi administratif lourd et coûteux

---

<sup>10</sup> Ces gains sont sommairement estimés (suivant des postulats et des hypothèses raisonnables) de 1 000 000 \$ à 4 000 000 \$, alors que l'investissement gouvernemental pourrait être de 2 600 000 \$ à 10 300 000 \$ (crédit d'impôt de 100 \$). Les gains pour les fédérations seraient donc deux fois et demie moins importants que les coûts fiscaux supportés par l'État. Avec un crédit d'impôt de 500 \$, les gains pour les fédérations sportives seraient quatre fois moins élevés que les coûts du gouvernement.

<sup>11</sup> Coalition québécoise sur la problématique du poids (CQPD) est une organisation qui a pour mandat de « [...] susciter les appuis nécessaires pour revendiquer des modifications législatives et réglementaires et des politiques publiques dans trois secteurs stratégiques (agroalimentaire, socioculturel et environnement bâti) afin de favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé qui contribueront à prévenir les problèmes de poids ». La Coalition exhorte le Groupe de travail « **à avoir le souci de ne pas perpétuer l'association sport – malbouffe** ».

---

## CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES SOUTENANT UNE FÉDÉRATION SPORTIVE

### Avantages

- Simple
- Formule états-unienne éprouvée

### Inconvénients

- Pas dans l'esprit des orientations fiscales actuelles
- Pourrait nécessiter de longues tractations avec les organismes centraux du gouvernement du Québec

---

## LOTÉRIE SPORTIVE

### Avantages

- Dans le même ordre d'idées que la loterie olympique des années 1970
- Mode de financement éprouvé dans de nombreux pays et provinces

### Inconvénients

- Pas dans l'usage des casinos et loteries du Québec<sup>12</sup>
- Revenus dont la stabilité n'est pas assurée
- Suivi administratif gouvernemental

---

## TAXE SUR LES BILLETS POUR ASSISTER À DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS PROFESSIONNELS

### Avantages

- Association naturelle sport professionnel – développement de la relève

### Inconvénients

- Pas dans l'esprit des orientations fiscales actuelles
- Pourrait nécessiter de longues tractations avec les organismes centraux du gouvernement du Québec

---

## ORGANISATION CHARGÉE DE RÉCOLTER DES FONDS AU BÉNÉFICE DES FÉDÉRATIONS UNISPORTS

### Avantages

- Effort centralisé de collecte de fonds, complémentaire à celui des fédérations sportives

### Inconvénients

- N'a pas donné les résultats escomptés
- Difficilement efficace sans casinos « privés »
- Gestion coûteuse

---

<sup>12</sup> Il y a cependant eu des précédents. Depuis 1995, Loto-Québec, par l'intermédiaire de la Société des casinos du Québec (SCQ), consacre chaque année 5 % des profits nets des casinos et de Resto Casino au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (plus de dix millions de dollars par année). Ce fonds est administré par le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, qui relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. De plus, la SCQ verse 1 % du bénéfice net des casinos et de Resto Casino au Programme d'aide à l'action humanitaire internationale, administré par la Direction de l'aide internationale qui relève du ministère des Relations internationales (environ trois millions de dollars par année).

---

## CONTRIBUTION OBLIGATOIRE OU VOLONTAIRE D'ATHLÈTES PROFESSIONNELS<sup>13</sup>

### Avantages

- S'applique moins facilement à des fédérations sportives qu'à des athlètes
- Lien naturel élite sportive professionnelle – développement de la relève
- Rayonnement des athlètes professionnels

### Inconvénients

- Pas dans l'esprit des orientations fiscales actuelles
- Pourrait nécessiter de longues tractations avec les organismes centraux du gouvernement du Québec
- Plusieurs sportifs professionnels n'ont pas un salaire très élevé (ex. : cyclistes)
- Pourrait se heurter à des syndicats de sportifs professionnels

---

## PARTIE DES PROFITS D'UN OU DES CASINOS

### Avantages

- Dans le même ordre d'idées que la loterie olympique des années 1970
- Mode de financement éprouvé dans de nombreux pays et provinces

### Inconvénients

- Pas dans l'usage des casinos et loteries du Québec
- Revenus dont la stabilité n'est pas assurée
- Suivi administratif gouvernemental

---

## TAXE SUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

### Avantages

- Participation des fabricants et des marchands qui profitent largement des activités des fédérations

### Inconvénients

- Lourdeur du suivi administratif
- Pas dans l'esprit des orientations fiscales actuelles
- Pourrait nécessiter de longues tractations avec les organismes centraux du gouvernement du Québec
- Pourrait réduire le niveau de pratique, particulièrement chez les moins nantis

---

## LOI OU RÈGLEMENT OBLIGEANT TOUTES LES PERSONNES PRATIQUANT UNE ACTIVITÉ SPORTIVE ENCADRÉE À S'AFFILIER À LA FÉDÉRATION CONCERNÉE

### Avantages

- Source automatique de financement
- Pourrait s'accompagner d'une réduction des frais d'affiliation et d'une amélioration des services offerts
- Pourrait améliorer la sécurité

---

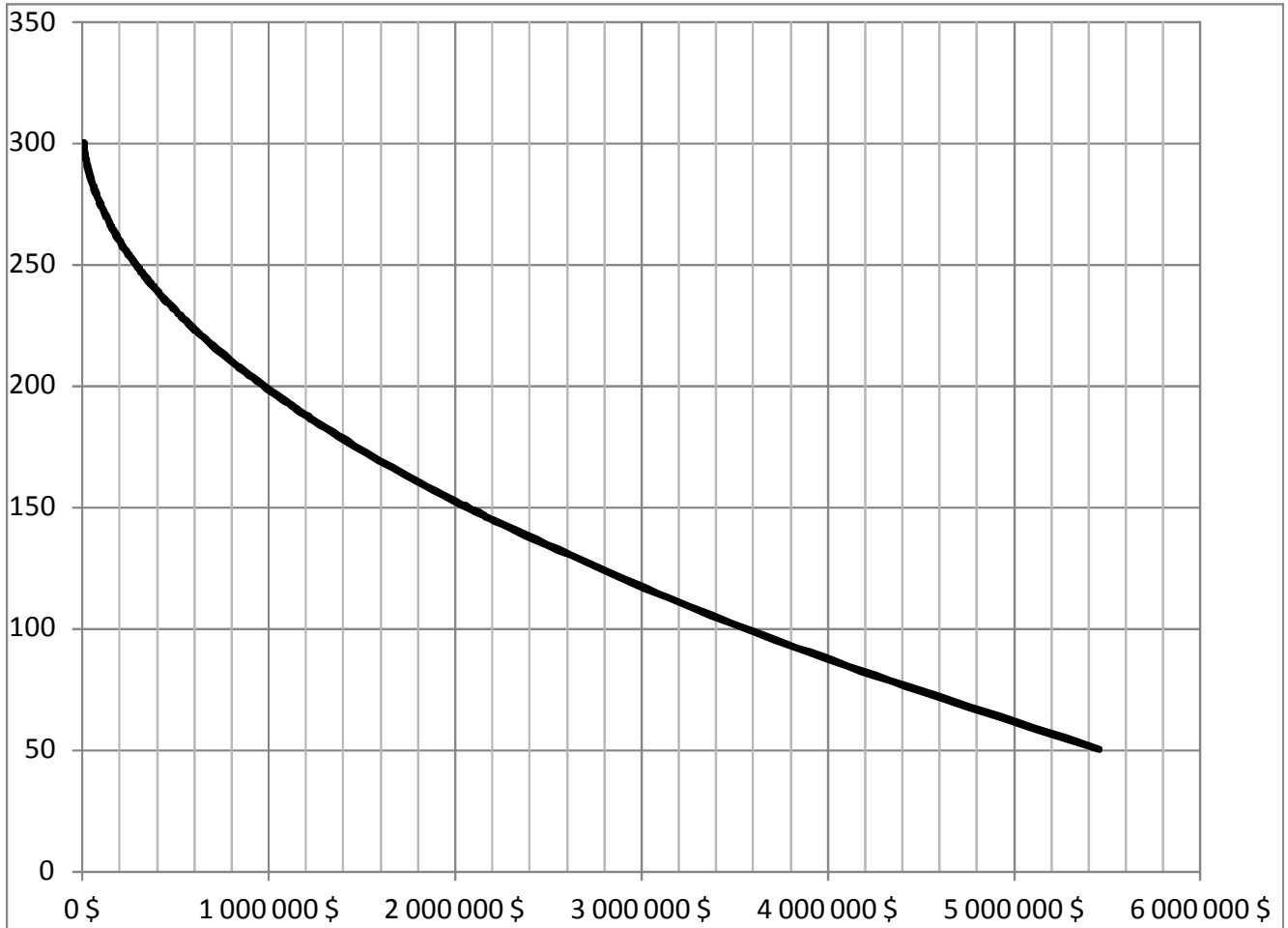
<sup>13</sup> Un certain pourcentage de leur salaire serait versé à un fonds.

- Meilleure application du plan de développement de la pratique sportive de chaque fédération unisport

#### Inconvénients

- Pas dans l'esprit courant de la déréglementation, ni dans celui du droit à la libre association
- Génèrerait peu de revenus pour les fédérations régissant un sport comptant peu d'adeptes (ex. : haltérophilie)
- Lourdeur du suivi administratif et difficulté d'application de la loi

**ANNEXE VII**  
**POURCENTAGE (%) D'APPARIEMENT DES**  
**SOMMES RECUEILLIES AUPRÈS DU SECTEUR PRIVÉ PAR LA FÉDÉRATION,**  
**SELON SON REVENU ANNUEL GLOBAL**



**ANNEXE VIII**  
**PROJECTIONS DES FLUX FINANCIERS**  
**AU COURS DES PREMIÈRES ANNÉES D'APPLICATION DU PROGRAMME**

		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	An 11	An 12
	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Crédits du MELS pour l'appariement	0	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Soutien à la collecte de fonds privés	0	1 500 000	750 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais de gestion	0	140 000	142 800	145 656	148 569	151 541	154 571	157 663	160 816	164 032	167 313	170 659	174 072
Disponible pour appariement	0	1 360 000	2 107 200	2 854 344	2 851 431	2 848 459	2 845 429	2 842 337	2 839 184	2 835 968	2 832 687	2 829 341	2 825 928
Fonds privés recueillis, à appairer	0	824 242	1 277 091	1 729 905	1 728 140	1 726 339	1 724 502	1 722 629	1 720 718	1 718 768	1 716 780	1 714 752	1 712 683
Privé + appariement	0	2 184 242	3 384 291	4 584 249	4 579 571	4 574 799	4 569 931	4 564 966	4 559 902	4 554 736	4 549 467	4 544 093	4 538 611
<b>Fonds de réserve (max)</b>	0	1 747 394	2 707 433	3 667 400	3 663 657	3 659 839	3 655 945	3 651 973	3 647 921	3 643 789	3 639 574	3 635 274	3 630 889
Fonds de dotation (min)	0	436 848	676 858	916 850	915 914	914 960	913 986	912 993	911 980	910 947	909 893	908 819	907 722
<b>Fonds de dotation cumulatif (min)</b>	0	436 848	1 113 707	2 030 557	2 946 471	3 861 430	4 775 417	5 688 410	6 600 390	7 511 337	8 421 231	9 330 049	10 237 771
<b>Fonds de dotation cumulatif (min), \$ de 2012-13</b>		436 848	1 091 433	1 989 945	2 887 541	3 784 202	4 679 908	5 574 642	6 468 382	7 361 111	8 252 806	9 143 448	10 033 016
Intérêts fonds de dotation cumulatif	0	0	17 474	44 548	81 222	117 859	154 457	191 017	227 536	264 016	300 453	336 849	373 202
Liquidités (fonds de réserve + intérêts)	0	3 247 394	3 474 907	3 711 948	3 744 879	3 777 698	3 810 402	3 842 989	3 875 458	3 907 804	3 940 027	3 972 123	4 004 091
<b>Liquidités, \$ de 2012-13</b>	0	3 247 394	3 405 409	3 637 709	3 669 981	3 702 144	3 734 194	3 766 130	3 797 949	3 829 648	3 861 227	3 892 681	3 924 009
Crédits du MELS pour le PSFSQ	4 292 500	4 292 500	4 292 500	4 292 500	4 292 500	4 292 500	4 292 500	4 292 500	4 292 500	4 292 500	4 292 500	4 292 500	4 292 500
Coûts MELS : PSFSQ + appariement	4 292 500	7 292 500	7 292 500	7 292 500	7 292 500	7 292 500	7 292 500	7 292 500	7 292 500	7 292 500	7 292 500	7 292 500	7 292 500
<b>Coûts MELS, \$ de 2012-13</b>	7 438 350	7 292 500	7 146 650	7 003 717	6 863 643	6 726 370	6 591 842	6 460 006	6 330 805	6 204 189	6 080 106	5 958 503	5 839 333
<b>TABLEAU DE BORD</b>													
Budget annuel PSFSQ	4 292 500												
Budget annuel Programme d'appariement	3 000 000												
Frais de gestion An 1	140 000												
Ratio moyen de bonification anticipé	1,650												
Inflation anticipée (%)	2,0												
Intérêt (%) fonds de dotation	4,0												
Ratio max placé dans le fonds de réserve	0,80												
Ratio min placé dans le fonds de dotation	0,20												

## PRÉCISIONS

**Crédits du MELS pour l'appariement** – Les projections ont été effectuées en supposant que la contribution d'appariement du gouvernement serait de 3 000 000 \$, c'est-à-dire le montant minimal proposé.

**Soutien à la collecte de fonds privés** – Les fédérations étant actuellement sous-financées et leurs ressources limitées, il faut prévoir, pour les années 1 et 2 du programme, un montant qui aidera les fédérations à préparer la collecte de fonds privés. Ce montant disparaît dès la troisième année.

**Frais de gestion** – Les frais de gestion sont estimés comme si les organisations devant gérer le programme et les fonds n'étaient ni gouvernementales, ni paragouvernementales; l'augmentation annuelle prévue des frais est de 2 %.

**Disponible pour appariement** – C'est le montant annuel disponible de la contribution annuelle de 3 000 000 \$ du gouvernement duquel sont soustraits les frais de gestion.

**Fonds privés recueillis, à appariement** – Ce sont les fonds que récolteraient les fédérations auprès du secteur privé.

**Privé + appariement** – C'est la somme du montant annuel recueilli auprès du secteur privé et des subventions d'appariement, en dollars.

**Fonds de réserve (max); Fonds de dotation (min); et Fonds de dotation cumulatif (min)** – Le pourcentage maximum placé dans le fonds de réserve varierait de 70 % à 90 %, dépendant du revenu global annuel des fédérations. Ce pourcentage élevé, investi dans le *fonds de réserve*, est le reflet de la situation d'urgence et des besoins de financement à court et moyen terme des fédérations. Ce pourcentage est appliqué sur la somme totale annuelle des montants d'appariement et des sommes recueillies auprès du secteur privé (ligne précédente). Toutefois, le pourcentage des montants minimums placés dans le *fonds de dotation*, qui varierait de 10 % à 30 %, assurerait à long terme une stabilité financière avec un *fonds de dotation* dépassant les 10 000 000 \$ en 2023-2024. Il faut se rappeler que les sommes du *fonds de dotation* pourront être graduellement rendues disponibles pour le *fonds de réserve*, à compter de l'année 2022-2023 et, par la suite, au dixième anniversaire de chaque placement annuel.

**Intérêts fonds de dotation cumulatif** – L'hypothèse de rendement est de 4 % appliqué sur le montant cumulatif du *fonds de dotation* de l'année précédente. Il sera important de se doter d'une bonne politique de placement compte tenu des objectifs à long terme de ce fonds.

**Liquidités (fonds de réserve + intérêts)** – C'est le montant annuel disponible pour les opérations des fédérations et qui viendra du programme d'appariement, c'est-à-dire du *fonds de réserve* et des intérêts générés par le *fonds de dotation*. Pour les années 1 et 2, ces liquidités proviendraient : 1) d'un soutien direct aux fédérations pour préparer la collecte de fonds; 2) d'une partie des sommes recueillies auprès du secteur privé; 3) d'une partie des subventions d'appariement. Par la suite, les liquidités proviendraient exclusivement d'une partie des montants récoltés auprès du secteur privé, d'une partie de l'appariement et des intérêts générés. À noter que ces liquidités atteindraient environ 4 000 000 \$ en 2023-2024.

**Liquidités, \$ de 2012-2013** – Cette ligne reflète la progression annuelle des liquidités des fédérations sportives en tenant compte de l'inflation. La croissance prévue est supérieure à l'inflation, d'où une meilleure capacité financière d'opération.

**Crédits du MELS pour le PSFSQ** – Sommes investies dans le PSFSQ, stables dans le temps.

**Coûts MELS : PSFSQ + appariement** – Coûts totaux pour le MELS, incluant le PSFSQ et le programme d'appariement (stables dans le temps).

**Coûts MELS, \$ de 2012-2013** – Il s'agit des coûts pour le MELS, en tenant compte de l'inflation. En contrepartie, le programme d'appariement permettra aux fédérations d'augmenter leurs liquidités à court, moyen et long terme, en plus de créer des *fonds de dotation*, et ce, malgré une diminution des investissements du MELS en valeur relative.

**ANNEXE IX**  
**ORGANISATIONS POUVANT PARTICIPER**  
**À LA GESTION DU PROGRAMME D'APPARIEMENT**  
**ET À LA GESTION DES FONDS**

Organisation	Analyse
<b>SPORTSQUÉBEC</b>	<p>Avantages : cette organisation...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chapeaute déjà les fédérations qui seraient admissibles au programme d'appariement, et peut donc favoriser la responsabilisation de ses organisations membres à l'égard du programme;</li> <li>• a déjà pour mandat de soutenir les fédérations unisports;</li> <li>• a ses bureaux dans les mêmes locaux que la majorité des fédérations unisports;</li> <li>• a depuis longtemps une relation d'affaires avec le MELS;</li> <li>• est déjà en lien, dans plusieurs dossiers, avec les régions et des municipalités;</li> <li>• pourrait accompagner les fédérations dans le processus de changement vers une attitude encore plus proactive;</li> <li>• est à l'origine de l'étude et des démarches auprès du MELS pour trouver une solution au sous-financement des fédérations;</li> <li>• peut émettre des reçus de crédit d'impôt provincial et fédéral<sup>14</sup> (les fédérations n'auraient pas à faire les démarches auprès d'une autre organisation pour que leurs mécènes bénéficient de la déduction fiscale);</li> <li>• pourrait agir rapidement;</li> <li>• verrait son leadership raffermi auprès des fédérations unisports.</li> </ul> <p>Inconvénient : cette organisation...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• n'a, présentement, ni les ressources humaines ni l'expertise pour gérer un programme d'appariement financier.</li> </ul>
Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	<p>Avantages : cette organisation paragonnementale...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• possède l'expertise dans la gestion d'un programme semblable, <i>Mécénat Placements Culture</i>;</li> <li>• offrirait une économie d'échelle potentielle.</li> </ul>

<sup>14</sup> En vertu de la mesure 1.9.1 prévue au budget du Québec 2004-2005 visant la reconnaissance des associations québécoises de sport amateur [sic], une dizaine des 66 fédérations sportives sont enregistrées en tant qu'organisme de bienfaisance et ont ainsi l'autorisation de Revenu Québec d'émettre des reçus pour dons à l'égard de l'impôt sur le revenu du Québec. Cependant, les fédérations unisports ne peuvent émettre de reçus pour dons à l'égard de l'impôt sur le revenu du Canada. En vertu des règles de la fiscalité canadienne, **SPORTSQUÉBEC** peut le faire à l'aide de son fonds, car cette organisation a le statut d'organisme canadien de sport grâce à son engagement dans les Jeux de la francophonie canadienne.



	<p>Inconvénients : cette organisation...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• n'a pas de mission en matière de sport;</li> <li>• ne se montre pas ouverte à l'ajout d'une mission sportive à sa mission actuelle;</li> <li>• n'a pas la souplesse d'une organisation non gouvernementale;</li> <li>• ne responsabiliserait pas les organisations sportives en prenant en charge le programme d'appariement autant que pourrait le faire une organisation sportive du milieu associatif.</li> </ul>
<p>Fondation de l'athlète d'excellence du Québec (FAEQ)<sup>15</sup></p>	<p>Avantages : cette organisation...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gère déjà un fonds;</li> <li>• possède l'expertise en philanthropie et en gestion de fonds;</li> <li>• offrirait une économie d'échelle potentielle;</li> <li>• est dirigée par du personnel et un conseil d'administration bien au fait de la réalité des fédérations;</li> <li>• pourrait accompagner les fédérations dans le processus de changement vers une attitude encore plus proactive;</li> <li>• pourrait mener des campagnes générales de financement;</li> <li>• a ses bureaux dans les mêmes locaux que la majorité des fédérations unisports;</li> <li>• a déjà une relation d'affaires avec le MELS.</li> </ul> <p>Inconvénients : cette organisation...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• n'a pas de mission en matière de soutien aux organisations sportives;</li> <li>• son statut d'organisme de bienfaisance dans le domaine de l'éducation ne lui permettrait pas d'ajouter à sa mission le soutien à des organisations sportives;</li> <li>• ne se montre pas ouverte à l'ajout d'une mission de soutien aux fédérations unisports à sa mission actuelle.</li> </ul>
<p>Secteur du loisir et du sport du MELS</p>	<p>Avantage : cette organisation...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gère déjà le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.</li> </ul> <p>Inconvénients : cette organisation...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• n'a pas la souplesse d'une organisation non gouvernementale;</li> <li>• ne responsabiliserait pas les organisations sportives autant que pourrait le faire une organisation sportive du milieu associatif.</li> </ul>

<sup>15</sup> La Fondation de l'athlète d'excellence du Québec est un organisme regroupant des intervenants de divers milieux, notamment du milieu des affaires, de l'éducation et du sport, dont la mission est de soutenir financièrement et d'appuyer les athlètes-étudiants dans leur poursuite de l'excellence, et de contribuer à la promotion de modèles dans la société québécoises ([www.faeq.com](http://www.faeq.com)).

<p>Créer une organisation dédiée</p>	<p>Avantage : cette organisation...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pourrait mener des campagnes générales de financement.</li> </ul> <p>Inconvénient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la défunte Société de développement du loisir et du sport n'a pu répondre à des attentes similaires.</li> </ul>
<p>Fondation communautaire (ex. : Fondation du Grand Montréal)</p>	<p>Avantages : cette organisation...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• possède l'expertise dans la gestion de fonds, notamment dans le cadre du programme <i>Mécénat Placements Culture</i>;</li> <li>• est assujettie, comme toutes les fondations communautaires, à des règles financières et déontologiques très strictes;</li> <li>• offrirait une économie d'échelle potentielle.</li> </ul> <p>Inconvénient : cette organisation...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ne pourrait gérer l'ensemble du programme d'appariement.</li> </ul>